

## Journée nationale de l'audition(JNA) Des actions en région et des gestes simples à adopter

À l'occasion de la 22e journée nationale de l'audition (JNA), l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie rappelle que l'audition est un atout santé et de qualité de vie à préserver dès le plus jeune âge.

### Des actions régionales à l'occasion de la JNA

Des dépistages auditifs gratuits et des rencontres avec des professionnels de santé ou des associations de patients sont possibles :

- dans les services ORL des établissements de santé dont le CHU de Rouen, les CH Eure Seine d'Evreux, Gisors, Lisieux, Saint Lô, Alençon, Argentan,
- dans les centres de l'audition de la région,
- Par les services de santé au travail : santé BTP de Rouen-le Havre et de l'Eure, AMSN, SANTRAVIR, ISTF,
- des actions ciblées vers les jeunes se dérouleront avec la mobilisation de l'université de Caen, des centres d'information et de nombreux établissements scolaires répartis dans la région.

### 5000 élèves sensibilisés en 2018

Tout au long de l'année, l'ARS de Normandie et ses partenaires (Région, Départements, collectivités territoriales, Rectorat, mutuelles, réseau Canopé, associations de prévention) s'engagent pour sensibiliser les jeunes des établissements scolaires aux risques liés à l'écoute de la musique amplifiée du CE2 à la terminale. Des actions de prévention sont organisées à destination des jeunes sous forme de concerts pédagogiques - débats animés par les associations SNARK et le Kalif, ou de spectacles pour les plus jeunes « la soupe aux oreilles ».

### Des gestes simples à adopter dès le plus jeune âge :

- **Baisser le niveau sonore** des appareils émettant de la musique
- **Faire des pauses en s'isolant du son** et diminuer la durée d'exposition au bruit,
- **S'éloigner de la source de bruit**, par exemple les enceintes,
- **Utiliser des protections auditives individuelles** (bouchons d'oreille, casque pour les enfants)

### EN CHIFFRES

**4 millions** de Français souffrent d'acouphènes permanents

**12 à 14 millions** déclarent des acouphènes irréguliers

**8 % de la population** est concerné par l'hyperacousie. Les jeunes de moins de 35 ans sont les plus touchés.

*\*Enquête IFOP-JNA « Acouphènes et hyperacousie : fléaux du 21e siècle*

### Contact presse ARS de Normandie

Anne-Lise Orellou 02 31 70 96 50 / 06 47 07 32 17 - [ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)

Un niveau sonore élevé et une écoute prolongée peuvent provoquer des lésions irréversibles du système auditif et, à plus long terme, des effets délétères sur la santé (perturbation du sommeil, effets cardiovasculaires, etc.). **En cas d'apparition prolongée de ces symptômes, une consultation médicale est recommandée.**

## En savoir plus

- [Site internet de l'ARS de Normandie : prévention des risques liés aux bruits](#)
- [Site internet de la journée nationale de l'audition](#)
- Vidéo Santé Publique France : [comment bien mettre ses bouchons d'oreilles](#)
- [Site du ministère de la santé et des solidarités](#)
- Des évolutions réglementaires ont été introduites pour mieux protéger l'audition du public dans les lieux diffusant des sons amplifiés à des niveaux sonores élevés, et favoriser la tranquillité des riverains de ces lieux : [consulter la page dédiée](#).

---

### Contact presse ARS de Normandie

Anne-Lise Orellou 02 31 70 96 50 / 06 47 07 32 17 - [ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ [ars-normandie-juridique@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-juridique@ars.sante.fr)